

**SIVOM DU LITTORAL DES MAURES**  
**CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER**  
 Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

**DELIBERATION N° 2026-08-02-14**

**OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal M57**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 9h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 4 mars 2026 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

**Membres en exercice : 8**

**Membres présents :**

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer  
 Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer  
 Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer  
 Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer  
 Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer  
 René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer  
 Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer  
 Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer  
 + Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-Mer

**Membre excusé :**

**A été élu secrétaire de séance :** Philippe VANDEVELDE

**Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le compte administratif 2025 du budget principal M57 fait apparaître un déficit de fonctionnement de l'exercice d'un montant de 75 228,66 €.

Compte tenu des besoins de crédits en section de fonctionnement, il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal M57 conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Proposition d'affectation du résultat :

<b>BUDGET PRINCIPAL M57</b>	
Excédent antérieur reporté	93 935,03 €
Résultat de l'exercice 2025	-75 228,66 €
Excédent total au 31/12/2025	18 706,37 €
Affectation du résultat	0,00 €
Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté	18 706,37 €

**Le Comité Syndical,  
Vu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présents,**

- **CONSERVE** l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de clôture du budget principal M57,
- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté,
- **ARRÊTE** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal M57 conformément au tableau récapitulatif ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
A Cavalaire-sur-Mer,  
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis en sous-préfecture le **10 MARS 2026**

**Le Président,  
Philippe LEONELLI**



**Le secrétaire de séance,  
Philippe VANDEVELDE**

